



VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

2023 / 41

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : SERVICE PATRIMOINE BATI
OBJET : REHABILITATION SALLE PALAS

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°7 du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU les articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de réhabilitation de la Salle Palas,

CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 05/05/2023 avec remise des offres le 02/06/2023 et après négociation et remise des nouvelles offres le 21/06/2023 à 12H00,

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché pour les travaux de réhabilitation de la Salle Palas, aux entreprises ci-dessous :

- Lot 1 : Désamiantage : Entreprise PROMPT DESAMIANTAGE pour un montant de 59 577.43 € TTC
- Lot 2 : VRD : Entreprise EUROVIA pour un montant de 71 704.30 € TTC
- Lot 3 : Démolition / Gros Œuvre : Entreprise SEEB BORDATTO pour un montant de 246 084.59 € TTC
- Lot 4a : Façade / Bardage : Entreprise ARLA pour un montant de 900 235.56 € TTC
- Lot 4b : Menuiseries extérieures : Entreprise SESTIAA pour un montant de 108 874.80 € TTC
- Lot 5 : Etanchéité : Entreprise SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE pour un montant de 16 654.80 € TTC
- Lot 6 : Serrurerie – Métallerie : Entreprise OACA pour un montant de 95 551.20 € TTC
- Lot 7 : Plâtrerie – Isolation : Entreprise BORDATTO pour un montant de 118 268.21 € TTC
- Lot 8 : Electricité : Entreprise POYER ELECTRICITE pour un montant de 161 992.91 € TTC
- Lot 9 : Plomberie CVC : Entreprise BOBION & JOANIN pour un montant de 472 800.00 € TTC
- Lot 10 : Revêtements Sols Sportifs : Entreprise ART DAN pour un montant de 108 717.02 € TTC
- Lot 11 : Menuiserie Intérieure : Entreprise SESTIAA pour un montant de 174 036.00 € TTC
- Lot 12 : Revêtements Sols Durs / Faïences : Entreprise ERBINARTEGARAY pour un montant de 29 496.92 € TTC
- Lot 13 : Peintures / Revêtements de sols : Entreprise VILLANUA pour un montant de 196 009.55 € TTC

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète au titre du contrôle de légalité,

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

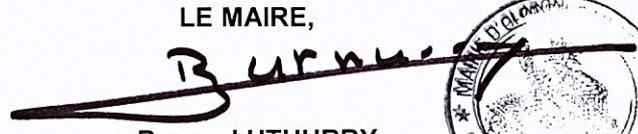
- Entreprise PROMPT DESAMIANTAGE,
- Entreprise EUROVIA,
- Entreprise SEEB BORDATTO,
- Entreprise ARLA,
- Entreprise SESTIAA,
- Entreprise SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE,
- Entreprise OACA,
- Entreprise SEEB BORDATTO,
- Entreprise POYER ELECTRICITE,
- Entreprise BOBION & JOANIN,
- Entreprise ART DAN,
- Entreprise ERBINARTEGARAY,
- Entreprise VILLANUA,
- Service Patrimoine Bâti,
- Service Finances.

Fait à Oloron Ste-Marie, le 11 août 2023

PUBLIÉ LE : 14/08/2023




LE MAIRE,


Bernard UTHURRY

